

Message du Conseil communal au Conseil général n° 256 du 8 juin 2026

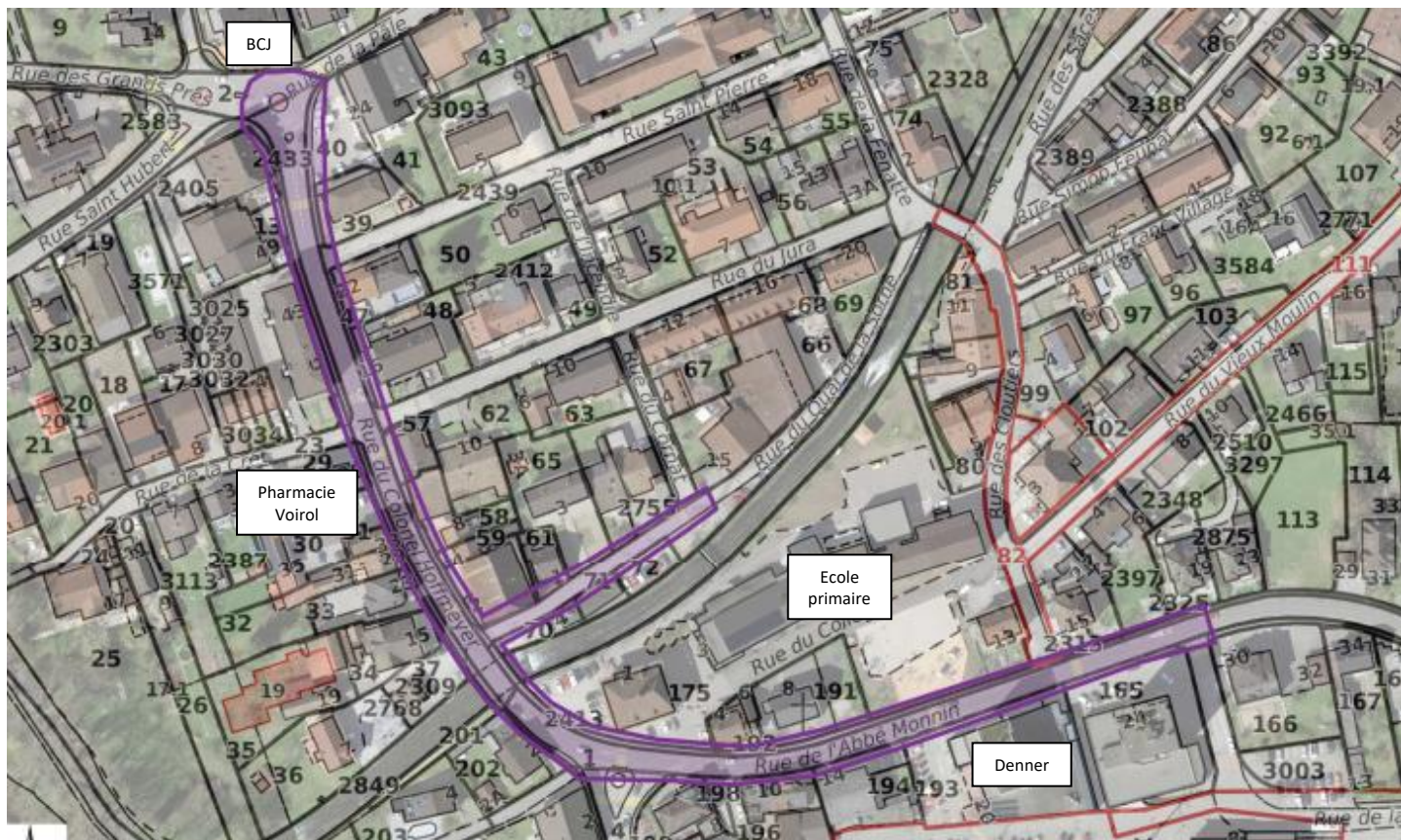
OBJET : Prendre connaissance et accepter le crédit de CHF 1'950'000.- pour la réalisation des travaux des rues du Colonel Hoffmeyer et de l'Abbé Monnin à Bassecourt

1. Préambule

Les rues du Colonel Hoffmeyer et de l'Abbé Monnin, situées à Bassecourt, constituent des axes importants pour la mobilité locale, tant pour les habitants que pour les usagers des transports publics. Au fil des années, les infrastructures souterraines et les aménagements de surface ont subi une dégradation progressive, nécessitant aujourd'hui une intervention coordonnée et d'envergure.

Dans ce contexte, le Service cantonal des infrastructures de la République et Canton du Jura (SIN), propriétaire de la chaussée, a décidé d'entreprendre la réfection complète de la couche de roulement en 2027. Il a également prévu de mettre en place une canalisation dans la rue du Colonel Hoffmeyer pour évacuer les eaux de pluie de la chaussée dans la Sorne.

Ces interventions sont toutefois conditionnées à la remise à neuf préalable des réseaux souterrains communaux.



En violet : le périmètre du projet

2. Introduction

En collaboration avec le SIN, le bureau d'ingénieurs civils local GVS SA a été mandaté en 2025 pour élaborer un avant-projet. Ce dernier a tenu compte des besoins de chaque Maître d'Ouvrage, à savoir :

RCJU/SIN :

- Réfection de la chaussée (couche de roulement) des rues du Colonel Hoffmeyer et de l'Abbé Monnin
- Réalisation des mesures d'assainissement définies dans le Plan général cantonal d'évacuation des eaux – PGEE

Commune :

- Réalisation des mesures d'assainissement définies dans le Plan général communal d'évacuation des eaux – PGEE
- Réalisation des mesures d'assainissement définies dans le Plan général d'alimentation en eau potable – PGA
- Mise en conformité des arrêts de bus
- Amélioration des aménagements surfaciques urbains

Cette étude, remise en mars 2026, a permis de définir les besoins techniques, d'estimer les coûts et de planifier les interventions nécessaires pour le Canton et la Commune.

C'est sur cette base que le Conseil communal sollicite l'octroi du crédit d'investissement destiné à la réalisation des travaux.

3. Considérations générales

Le projet comprend en premier lieu la réfection complète des réseaux souterrains, incluant notamment les conduites d'eau potable, les collecteurs d'eaux usées et claires. Ces interventions sont indispensables pour assurer la pérennité des installations et prévenir d'éventuelles défaillances à court ou moyen terme.

Par ailleurs, la commune saisit l'opportunité de ces travaux pour procéder à une amélioration qualitative des aménagements de surface. Sont notamment prévus :

- La réfection complète des trottoirs, avec une attention particulière portée à la sécurité des piétons (trottoirs traversant devant les rues perpendiculaires) et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- La modernisation des arrêts de bus de la rue Colonel Hoffmeyer, en conformité avec les normes en vigueur ;
- La réalisation de divers aménagements urbains visant à améliorer le cadre de vie, la sécurité et l'attractivité du secteur.

Cette approche globale permet d'optimiser les coûts, de limiter les nuisances liées aux chantiers et d'assurer une cohérence d'ensemble entre les infrastructures souterraines et les aménagements de surface.

Enfin, ce projet s'inscrit dans une logique de gestion responsable du patrimoine communal et de coordination efficace avec les autorités cantonales, garantissant ainsi une utilisation judicieuse des ressources publiques.

4. Procédure

Au vu des aménagements surfaciques et de l'ampleur des travaux, un plan de route sera déposé publiquement d'ici cet automne. Préalablement, les riverains seront rencontrés pour présenter le projet et les impacts momentanés de celui-ci.

Un appel d'offres en procédure ouverte pour la totalité des travaux de génie civil est réalisé par le SIN. Les travaux concernant le réseau d'eau potable seront réalisés par le Service communal des eaux.

5. Délai de réalisation

Il est prévu de démarrer les travaux la semaine après Carnaval, soit dès le 15 février 2027 sous réserve des conditions météorologiques. Ceux-ci se termineront au début de l'automne de cette même année.

La planification des étapes de réalisation devra se faire en collaboration avec l'entreprise de génie civil qui réalisera les travaux, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, des besoins des riverains.

6. Coût des travaux

Selon devis GVS SA du 04.03.2026

Coût de l'investissement	Total
Réseau d'évacuation des eaux	1'000'000
Réseau d'eau potable	350'000
Aménagements urbains (chaussée, trottoirs, arrêts de bus, etc.)	600'000
Honoraires, divers et imprévus	compris
Investissement total	1'950'000
Demande de crédit	1'950'000

Source : Services techniques et de l'urbanisme

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

7. Financement

Charge financière pour le réseau d'eau potable et évacuation des eaux usées - montants en CHF		
Montant de l'investissement net :		1'350'000
Taux d'amortissement comptable	1.25 %	16'875
Durée amortissement comptable (en années)	80	
Charge d'intérêt, calculée sur un taux moyen	1.0 %	13'500
Charge annuelle		30'375

Charge financière pour les aménagements urbains - montants en CHF		
Montant de l'investissement net :		600'000
Taux d'amortissement comptable	2.5 %	15'000
Durée amortissement comptable (en années)	40	
Charge d'intérêt, calculée sur un taux moyen	1.0 %	6'000
Charge annuelle		21'000

Source : Service des finances et de l'urbanisme

La charge nette annuelle communale se chiffrera à hauteur de CHF 51'375.00.

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf : Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) le taux d'amortissement est défini par rapport à la durée de vie de l'objet.

Les charges financières sont projetées au terme des réalisations.

8. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 24 avril 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Chancelier :




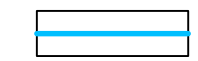

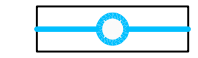

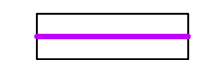
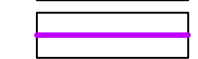
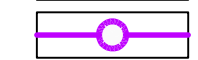


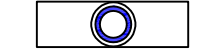
Eric Dobler

Alexis Schouller

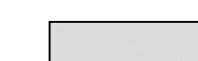
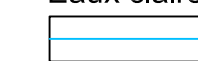
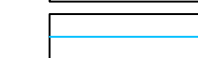

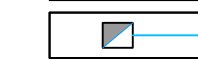
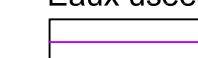
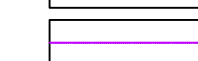

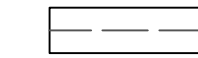
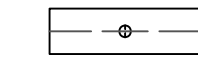

Annexe : situation du projet – GVS SA

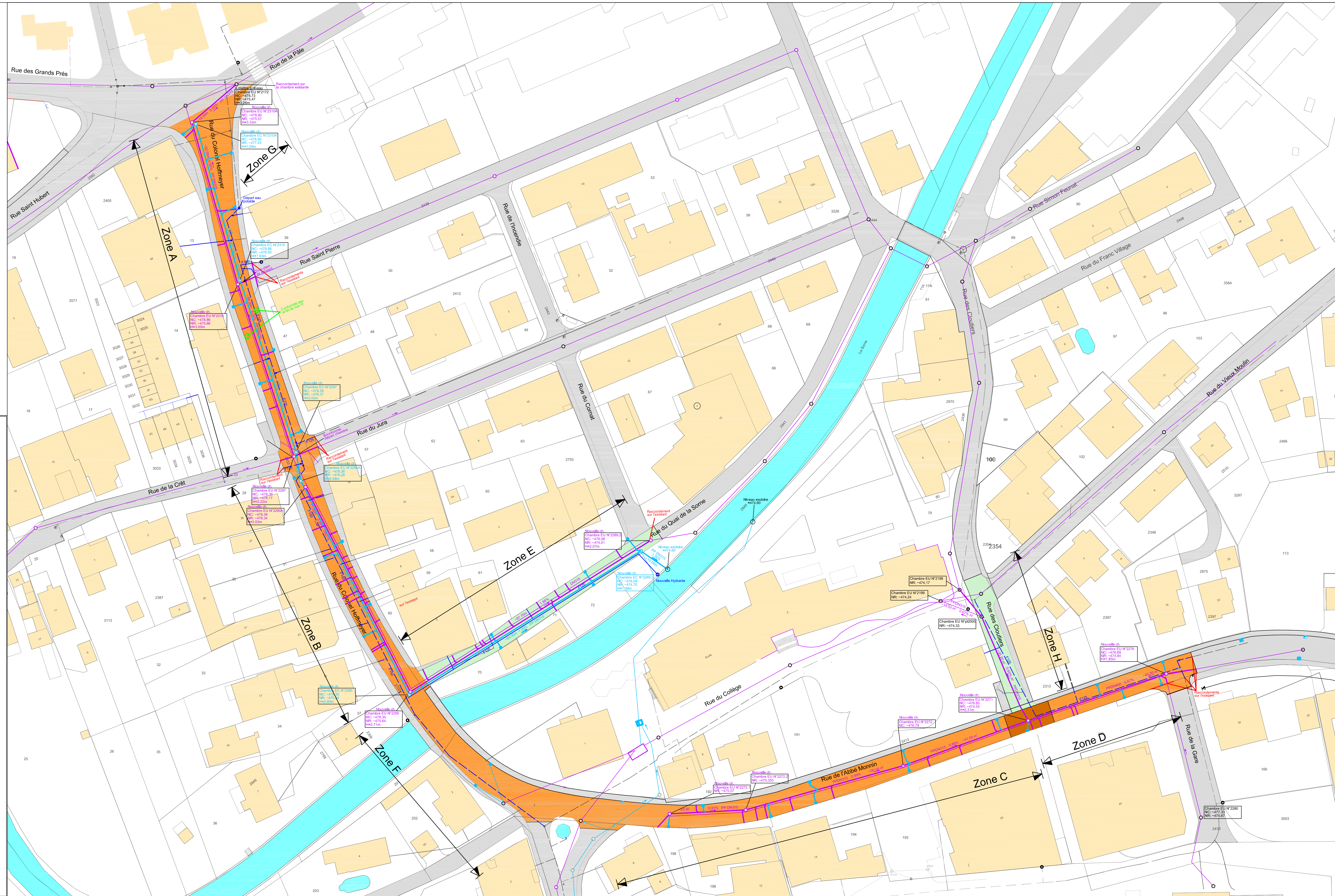
LEGENDE

Nouveau

-  Nouveau revêtement phono-absorbant
-  Nouveau revêtement
-  Plateau de ralentisseur
- Eaux claires**
-  Conduite principale EC
-  Raccordement EC
-  Chambre de contrôle
-  Dépotoir
- Eaux usées**
-  Conduite principale EU
-  Raccordement EU
-  Chambre de contrôle
- Eau potable**
-  Conduite principale PE
-  Vanne privé
-  Borne incendie

Existant

-  Revêtement existant
- Eaux claires**
-  Conduite principale EC
-  Raccordement EC
-  Chambre de contrôle
-  Dépotoir
- Eaux usées**
-  Canalisations EU
-  Canalisations EU à supprimer
-  Chambre de contrôle
- Eau potable**
-  Conduite principale PE
-  Vanne privé
-  Borne incendie existante



Axe 8000 **RC 18**

Commune de la Haute-Sorne - Village de Bassecourt)

Tronçon	Points de repère	Distances
Rue colonel Hoffmeyer/ Rue de la gare	1255	45.00
	1675	00.00

Longueur effective de l'aménagement 455.00 m

Renouvellement du phono-absorbant

Etapes 2027

Etude préliminaire

Situation 1:500

Autorité cantonale		Auteur du projet	
Département de l'Environnement Service des Infrastructures Section des constructions routières Rue du 23-juin 2 2800 Delémont		Bureau d'ingénieurs GVS SA Rue de la Liberté 6 2854 Bassecourt	

Modifié	Projet	Dessin	Contrôle	Projet	Dessin	Contrôle	Format	Date	N° Pch
	GV + LV	CF	LV	105/60	Février 2026				
				Chemin fichier					